

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2007

Edition du
23 septembre 2013

DANS CE NUMÉRO

Votations alémaniques: beaucoup de non et quelques oui (Yvette Jaggi)

Manque de logements et population étrangère, deux préoccupations majeures

La région zurichoise innove avec la Conférence «Metropolitanraum Zürich»

(Michel Rey)

Une collaboration intercantonale et intercommunale dont la région lémanique pourrait s'inspirer

Logements: la main publique pour corriger un marché déficient (Albert Tille)

La pénurie de logements vacants est aussi bien qualitative que quantitative

Bilatérales: marché de dupes? (Lucien Erard)

Elle est impossible politiquement, mais l'adhésion à l'UE préserverait mieux la souveraineté de la Suisse

La coopération contre le capitalisme (Jean-Daniel Delley)

Actualité et mutation de la pensée de l'économiste Charles Gide

Votations alémaniques: beaucoup de non et quelques oui

Manque de logements et population étrangère, deux préoccupations majeures

Yvette Jaggi - 23 septembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24274>

Ce dimanche, les citoyens des villes et cantons alémaniques avaient comme d'habitude, en plus des votations fédérales, un gros programme local.

Outre les sujets qui tournent à travers le pays – énergie, caisses de pension publiques, fusions de communes — deux préoccupations se confirment comme dominantes: la pénurie de logements et l'augmentation de la population étrangère. On sait combien la combinaison des deux questions peut s'avérer pernicieuse.

La construction de logements

En ville de Zurich, les citoyens ont dit un tout petit non (50,8%) au projet de nouveau [stade](#) dédié au football, en remplacement du *Hardturm* démoli en 2007, utilisable par les deux clubs de la métropole jouant en Superligue. Cet édifice représentait un investissement de 216 millions de francs, entièrement à la charge de la collectivité.

Les mêmes citoyens ont en revanche approuvé à deux contre un l'aménagement sur le même site de logements pour environ 500 personnes au prix de 103 millions de francs. Une approbation vaine puisqu'à défaut de stade Credit Suisse peut reprendre les terrains qu'il avait cédés à la Ville pour une affectation désormais

exclue. Autant dire que la négociation d'un nouvel échafaudage financier s'annonce difficile.

On n'a pas fini d'entendre que le *Letzigrund* avait été promptement mis aux normes pour une centaine de millions de francs en vue de l'Eurofoot 2008. Et que le nouveau stade a été victime, comme l'ex-futur Centre des congrès au bord du lac, d'une fatale addition d'oppositions diverses.

A [Winterthur](#), les votants ont refusé que la Ville vende pour dix millions un terrain sur lequel un investisseur voulait construire 117 logements de standing moyen et supérieur. A l'origine du référendum, les milieux de locataires préconisent une autre solution: au lieu de sacrifier les bijoux de la famille communale, la collectivité doit céder ses terrains en droit de superficie et encaisser une rémunération sur plusieurs décennies plutôt que d'un seul coup, au risque de mal utiliser cette recette unique.

A [Bâle-Ville](#), canton le plus densément habité de Suisse, la crise endémique du logement fait pour ainsi dire constitutivement matière à initiatives et votations populaires. Les citoyens viennent de refuser à une mince majorité de 51% une initiative demandant la gratuité

des actions engagées devant les tribunaux civils par les parties qui n'ont pu s'entendre en procédure de conciliation.

C'est en revanche le contre-projet à une autre initiative, émanant aussi de l'association des locataires et tendant à garantir «un *logement accessible et assuré pour tous*», qui a trouvé grâce auprès de 60,5% des votants. Ces derniers ont du coup donné un coup de pouce supplémentaire aux coopératives d'habitation, tout en n'excluant pas systématiquement la démolition d'immeubles par les investisseurs.

A Berne, c'est un autre type d'[habitat](#), résolument alternatif, que les citoyens ont approuvé: 54,2% des votants ont dit oui à la mise à disposition des «*nomades urbains*» et autres campeurs en ville d'un terrain-prairie situé non loin de l'autoroute, sur lequel les membres de l'association Alternative pourront légalement poser leurs baraques et autres résidences au confort délibérément limité.

La tolérance des Bernois à l'égard des habitants non conformistes a de la tradition: il y a plus de trente ans que les Zaffaraya se mettaient à «*écrire un chapitre de l'histoire de la ville*», comme le dit son

président actuel, le socialiste Alexander Tschäppät, par ailleurs conseiller national. Comme attendu de la part des habitants d'un quartier qui se sent de longue date défavorisé, les citoyens de Bethlehem-Bümplitz se retrouvent seuls à avoir refusé l'installation de la «zone des huttes» - comme ils étaient seuls à avoir approuvé en 2010 la fermeture et la vente de la fameuse *Reitschule*, cet ancien manège proche de la gare CFF de Berne qui fonctionne depuis des années comme centre autonome.

L'intégration des étrangers

Dans le canton de Zoug, un quart de la population n'a pas le passeport suisse mais celui de l'une des 147 nationalités représentées dans le plus riche canton de la Suisse centrale. Cette large palette rendait nécessaire une loi cantonale définissant les objectifs d'une politique d'intégration ainsi que les responsabilités et compétences pour l'application des dispositions fédérales. Le Grand Conseil a donc élaboré un texte sobre et clair auquel l'UDC n'a pas manqué

d'opposer un référendum.

En [votation populaire](#), la loi a échoué face à une argumentation du type: les Suisses qui émigrent doivent s'adapter et se débrouiller sur place, pourquoi devons-nous payer pour que les étrangers venus dans notre pays puissent se familiariser en douceur avec notre langue, nos lois et notre culture? L'excellente documentation livrée par les autorités n'a pas permis de prévenir un refus qui empêchera notamment une allocation efficiente de ces ressources que les opposants voulaient précisément limiter.

Dans le canton de Zurich, trois votants sur quatre ont refusé l'initiative demandant une extension de la démocratie par l'octroi aux étrangers du [droit de vote](#) au niveau communal. Pas de changement dans les vingt dernières années par rapport à la précédente consultation sur le sujet. Sauf un net progrès dans les arrondissements 4 et 5 de la ville de Zurich, où la gauche a ses racines, qui ont dit oui cette fois.

Partout ailleurs, et dans la totalité des 185 communes du canton, prévaut la doctrine selon laquelle la naturalisation reste le seul et unique moyen d'accéder à la citoyenneté. On voit d'ici l'incompréhension suscitée par les percées faites dans plusieurs cantons romands.

Dans le canton de Lucerne, les citoyens avaient à se prononcer sur une initiative populaire des Jeunes UDC, tendant à imposer le dialecte dans les [jardins d'enfants](#). Sagement, les votants ont préféré le contre-projet cantonal préconisant le *statu quo*, avec usage combiné du patois local et de l'allemand dit «standard» - mot que l'UDC emploie volontiers pour remplacer les qualificatifs à ses yeux trop flatteurs de bon, de haut ou d'écrit.

Entre linguistiquement correct et aspiration identitaire, les tenants du primat du dialecte ne savent décidément plus comment se garder de l'influence croissante des personnels bien formés et des mouvements culturels venus d'outre-Rhin.

La région zurichoise innove avec la Conférence

«Metropolitanraum Zürich»

Une collaboration intercantonale et intercommunale dont la région lémanique pourrait s'inspirer

Michel Rey - 12 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24236>

La [Conférence Metropolitanraum Zürich](#), créée en 2009, a pour but de renforcer l'espace métropolitain zurichois en tant que lieu de vie, de lui conférer plus de poids sur le plan national et de mieux le positionner face à la concurrence internationale.

Dans ce but, elle s'engage pour de nouvelles formes de collaboration à l'intérieur de cet espace transcantonal. A la fin de l'année 2012, elle comptait huit cantons (ZH, SH, ZG, SG, TG, SZ, LU, AG), quelque 110 communes ainsi que treize membres associés (cantons, villes, communes et organisations).

La Conférence initie des projets dans les domaines de l'économie, de l'urbanisation, de l'habitat et des transports, projets qui font l'objet d'un financement *ad hoc*. C'est ainsi que les membres de la Conférence se sont mis d'accord pour définir sept projets prioritaires d'infrastructures – trois routières et quatre ferroviaires – qui ont été défendus avec succès, dans le cadre des financements prévus par la Confédération.

La Conférence est le résultat d'un processus politique qui a débuté en 2004 à l'initiative du

canton de Zurich, des villes de Zurich et de Winterthur ainsi que de l'Association des présidents de communes du canton de Zurich. Il s'agissait d'identifier les lacunes en matière de collaboration dans l'espace économique zurichois et de rechercher des formes alternatives de collaboration. L'initiative va profiter de l'appui de la Confédération à des [projets-modèles](#) au titre de sa politique en faveur des agglomérations.

Diverses approches ont été examinées: créer une conférence métropolitaine, introduire des conférences intercommunales dans le canton de Zurich et créer des groupes de pilotage intercantonaux. Entre 2006 et 2008, elles ont fait l'objet de quatre séminaires de travail regroupant des conseillers d'Etat, des représentants des communes et des experts. Les résultats se sont traduits par la définition d'une *Vision 2030* pour la région de Zurich et par la mise en place de *Metropolitanraum Zürich*, chargé de promouvoir une stratégie en matière de collaboration intercantonale. La collaboration intercommunale n'a pas été retenue, les communes préférant les solutions *ad hoc*. Ces dernières ont

néanmoins été intégrées dans la Conférence métropolitaine.

La volonté de la ville de Zurich de ne pas exercer de domination a grandement contribué à la réussite de la démarche. Grâce à la nouvelle structure de collaboration, les contacts entre les villes et entre cantons peuvent s'établir directement. Alors que la coordination entre les villes devait autrefois s'organiser à plusieurs niveaux différents, la Conférence métropolitaine permet désormais de nouer des contacts directs entre partenaires, également au-delà des frontières cantonales. Elle fonctionne comme une plate-forme de communication multiniveaux. Si les cantons et les villes y trouvent leur intérêt, les petites communes sont plus sceptiques et doutent encore de l'utilité de la Conférence.

A noter que l'engagement financier de la ville de Zurich pour la période 2013-2018 a fait récemment l'objet d'un [vif débat](#), conclu par un vote nettement positif (73 oui, 42 non) au parlement communal. Les élus locaux ont ainsi pu débattre des avantages et des inconvénients de la Conférence et ont finalement décidé de [maintenir la ville-centre](#) au sein de la Conférence, d'ailleurs présidée par Corinne Mauch, maire de Zurich. Pour 2013,

l'engagement de la ville se monte à 115'000 francs pour la cotisation de membre et à 1'624'000 francs pour le financement de projets définis.

L'expérience zurichoise est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit d'abord d'un processus qui prend du temps (près de quatre ans de travaux préparatoires) et qui implique les responsables politiques tant cantonaux que communaux; ils se sont réunis pour débattre ensemble de différentes solutions de collaboration intercantonale et intercommunale. La *Vision 2030* constitue aujourd'hui la référence partagée pour choisir les projets concrets.

Les membres des parlements communaux ne sont pas exclus des débats. La Conférence n'est donc pas le domaine réservé des membres des exécutifs. Elle institue une forme de collaboration directe entre les différents niveaux institutionnels (cantons, villes, communes), qui ont tous les mêmes droits et obligations au sein de la Conférence. Son ambition est de faire coïncider le vaste espace fonctionnel zurichois avec les territoires politiques qui le composent.

La région métropolitaine lémanique devrait s'inspirer du dynamisme zurichois en matière de collaboration métropolitaine. Les initiatives vaudoises et genevoises se limitent à des annonces

médiatiques de collaboration ponctuelle, dont on ne voit ni la portée ni les résultats concrets. Aucune démarche politique participative regroupant acteurs cantonaux et communaux n'est mise en place pour rechercher des formes de collaboration dans la région lémanique.

La collaboration intercantonale et intercommunale est un processus d'apprentissage qui demande temps et courage d'expérimenter. Les autorités zurichoises s'en donnent les moyens. Depuis longtemps, on attend des autorités lémaniques une même capacité d'innovation en matière de collaboration institutionnelle. Et l'on ne voit rien venir.

Logements: la main publique pour corriger un marché déficient

La pénurie de logements vacants est aussi bien qualitative que quantitative

Albert Tille - 17 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24250>

La Suisse connaît une pénurie endémique d'appartements. Depuis 1980, le taux de logements vacants est inférieur à 1,5%, proportion servant de référence pour définir l'équilibre. Seule une courte période de quatre à cinq ans a échappé à la pénurie à la suite du *krach* immobilier de 1992.

Des décennies de dysfonctionnement suffisent pour nous convaincre que la main invisible autorégulatrice d'Adam Smith ne fonctionne

pas pour le marché immobilier. Le dernier recensement des [logements vacants](#) que vient de publier l'OFS laisse apparaître une légère amélioration. En un an, le taux a progressé de 0,94 à 0,96%. Mais nous sommes encore loin du taux de vacance souhaitable de 1,5%.

Il n'y a pas de marché national du logement, mais une multitude de marchés régionaux ou locaux. L'abondance enregistrée dans les cantons de Nidwald (2,35%

de logements vacants) ou du Jura (2,1%) n'aide en rien le Genevois ou le Lausannois à la recherche d'un appartement. Si la gravité de la pénurie varie fortement d'une région à l'autre, elle diffère aussi en fonction du logement recherché. Prenons l'exemple de Genève: le canton-ville enregistre un taux de vacance de 0,36%, l'un des plus bas de Suisse. De plus, l'offre disponible correspond fort mal à la demande. Les appartements de 6 pièces et les

maisons individuelles, objets d'évidence chers, représentent 40% des logements disponibles. Autre signe d'inadaptation du marché: 18% des logements vacants sont à vendre.

Dans le canton de Vaud, l'offre de logements ne correspond pas mieux à la demande qu'à Genève, comme le montre une étude du [Scris](#). Le taux de logements vacants, moins élevé que dans un canton-ville, se chiffre néanmoins à 0,6%. Tous les districts se trouvent statistiquement en pénurie plus ou moins sévère. Le taux de vacance est de 0,1% dans l'Ouest lausannois, de 0,3% à Lausanne, de 0,4% dans le Gros-de-Vaud. Il frise l'équilibre à Aigle à 1,4%. A ces disparités géographiques s'ajoute un déséquilibre dans les objets offerts: 40% sont destinés exclusivement à la vente. Ce sont, comme à Genève, principalement des appartements de 6 pièces et

des maisons individuelles. Les villas représentent à elles seules 30% des logements vacants.

Logiquement, la construction ne faiblit pas. Dans un bilan fort nuancé, l'[OFS](#) constate, au 1er trimestre de 2013, une légère baisse de 0,5% des logements construits, mais une augmentation de 20% des autorisations de construire. Gardons-nous cependant de toute euphorie. Une autorisation ne signifie pas encore l'ouverture d'un chantier, d'autant plus que la capacité des entreprises de construction n'est pas forcément extensible. Par ailleurs, un promoteur ayant obtenu une autorisation pour des logements destinés uniquement à la vente ne va pas lancer leur construction avant d'avoir trouvé des acheteurs.

Convaincues que la main invisible du marché est paralysée, les autorités politiques multiplient les rapports sur la nécessité d'intervention de la main publique. C'est le cas, en Suisse romande, dans les cantons particulièrement touchés par la pénurie.

A Genève, le gouvernement ne peut pas encore mesurer les effets de la [nouvelle politique cantonale du logement](#) lancée en 2006.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a proposé une stratégie ambitieuse pour créer des logements, qui passe par une adaptation du [plan directeur](#). Le sort du projet dépend encore du Grand Conseil. Dans l'attente de l'effet visible de ces politiques de correction du marché, l'insuffisante surveillance des loyers ([DP 2006](#)) reste la seule protection des locataires.

Bilatérales: marché de dupes?

Elle est impossible politiquement, mais l'adhésion à l'UE préserverait mieux la souveraineté de la Suisse

Lucien Erard - 15 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24243>

Les exigences de l'Union européenne sont simples: La Suisse participe au marché unique, elle doit donc en respecter les règles. Cela le Conseil fédéral le comprend et l'admet. La Suisse va donc [adapter son droit](#), comme elle le fait déjà très largement, à celui de l'UE.

Mais elle continuera à n'avoir rien à dire sur les décisions prises à Bruxelles par le Conseil - et donc les pays membres -, le Parlement européen, la Commission et à la Cour de Luxembourg, décisions qu'elle devra appliquer sous peine de mesures de rétorsion.

Certes, le Conseil fédéral essaie de sauver les apparences et prétend ainsi [préserver l'indépendance du pays](#). Or, si comme les Etats membres, le gouvernement et le Parlement gardent une marge de manœuvre pour la transposition des directives européennes, ce n'est pas le

cas pour les règlements et les décisions, directement applicables. Va-t-on continuer de les paraphraser ou se décidera-t-on à les intégrer purement et simplement dans le droit suisse? La reprise du droit communautaire n'est certes pas automatique, mais la marge de manœuvre des autorités suisses sera singulièrement limitée.

Théoriquement, la surveillance de l'application du droit européen reste de la compétence exclusive de la Confédération. Mais rien n'empêchera la Commission d'intervenir au comité mixte si

elle juge fautive l'application de certains textes. Le règlement des différends reste de la seule compétence du comité mixte, la Cour européenne ne pouvant que donner un avis consultatif.

A première vue donc, la Suisse préserve son autonomie puisqu'elle décide seule quel droit européen elle veut reprendre et de son application. En réalité, elle s'engage à appliquer la totalité de la réglementation - présente et future - du marché unique y compris son interprétation, sous peine de mesures de

rétorsion vite insupportables pour une économie à ce point intégrée à celle des pays européens. Que de rares exceptions, justifiées par la situation particulière du pays, notamment en matière de libre circulation des personnes, soient possibles n'y change rien.

Un Etat souverain et démocratique se doit de participer aux décisions qui le concernent et le lient. C'est le cas des pays membres de l'Union européenne. Ce n'est plus le cas de la Suisse et ce le sera encore moins demain si l'on suit le Conseil fédéral.

La coopération contre le capitalisme

Actualité et mutation de la pensée de l'économiste Charles Gide

Jean-Daniel Delley - 22 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24266>

Libre concurrence et poursuite incessante du profit ne garantissent pas la satisfaction des besoins, pas plus qu'elles n'assurent la préservation des ressources naturelles. Retour sur la pensée de Charles Gide, un économiste de la coopération qui, à l'heure d'une crise qui n'en finit pas de durer, pourrait nous aider à imaginer une économie durable.

Relire les classiques pour mieux comprendre le présent et y trouver des pistes d'avenir, tel est l'objectif d'une petite collection lancée par le mensuel [Alternatives économiques](#). Nous avons déjà

évoqué les volumes consacrés à Adam Smith et à Jean Jaurès ([DP 1974](#)). La dernière parution présente des textes de [Charles Gide](#), oncle d'André, l'un des économistes les plus réputés de son époque (1880-1930), néanmoins critique à l'égard du capitalisme. Ce membre du Collège de France n'est pas un révolutionnaire mais le militant d'une réforme, l'économie sociale, qui doit promouvoir la démocratie et la justice.

«L'économie politique, cette superbe science des richesses, ne dit rien au peuple de ses peines ni des moyens de les guérir, tandis que l'économie

sociale ne lui parle que de cela.» Gide ne veut pas supprimer le marché, mais il ne croit pas que le libre jeu de la concurrence puisse assurer le bonheur des hommes. Seule une «*organisation voulue, réfléchie, rationnelle, conforme à une certaine idée de justice*» y parviendra.

Cette organisation, c'est la coopérative. A commencer par celle des consommateurs, livrés au bon vouloir des producteurs et des distributeurs. Puis la forme coopérative s'étendra du commerce à la manufacture et à l'agriculture. De cette manière, les hommes se

libéreront de la loi du profit, qui caractérise l'économie capitaliste, pour se vouer à la satisfaction des besoins. Les entrepreneurs, non contents d'obtenir une rémunération pour leur travail et des intérêts sur le capital engagé, s'approprient encore un surprofit - de l'usure estime Gide - grâce à des prix qu'ils fixent en contrôlant l'offre de biens. Alors que les coopératives pratiquent le juste prix puisque leurs membres sont tout à la fois producteurs, distributeurs et consommateurs. L'extension en réseau de la forme coopérative contribuera à une véritable transformation sociale.

On sait que le mouvement coopératif n'a pas connu l'extension dont rêvait Charles Gide. Les coopératives n'ont pas, faute d'investissements suffisants, réussi le tournant de la grande distribution. Et celles qui ont subsisté - en Suisse Coop et Migros - jouent le jeu capitaliste.

Mais avec la panne de croissance qui promet de durer et les défis environnementaux, l'idéal d'une économie au service de la cohésion sociale et du bien-vivre reste d'actualité. Il n'est que d'observer le développement de l'économie sociale et solidaire, active dans de nombreux domaines (réinsertion, services aux personnes, recyclage, épargne, commerce équitable, circuits courts, microcrédit...). Une économie qui refuse la fuite en avant et la logique du toujours plus, au profit de la qualité du travail, des produits et des relations sociales.

Les coopératives comme bien culturel, titrait un récent article de la [Neue Zürcher Zeitung](#). Pour l'auteur, l'historien René Roca, la coopérative n'est pas simplement une forme juridique, mais un véritable déterminant social qui, sous le nom d'*Allmend*, a marqué la

Suisse depuis des siècles. En effet, notre pays s'est construit à partir d'organisations locales de ce type et non par la domination d'un pouvoir central. A noter que le [développement des coopératives](#) a connu des accélérations à l'occasion des crises récurrentes de l'économie capitaliste, atteignant aujourd'hui moins de 10'000 unités (soit 3'000 de moins que dans les années 1990).

Par ailleurs, Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, a mis en évidence empiriquement les avantages de l'organisation coopérative pour la gestion des ressources rares et la solution des problèmes complexes. Des avantages que ne présente ni le contrôle étatique ni la propriété capitaliste. A l'évidence, bien que les espoirs conquérants de Charles Gide ne se soient pas réalisés, le mouvement coopératif reste l'une des voies à explorer pour sortir de l'impasse économique actuelle.

Index des liens

Votations alémaniques: beaucoup de non et quelques oui

<http://www.nzz.ch/aktuell/zuerich/uebersicht/zuerich-abstimmungen-stadt-1.18152913>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/Zeughauswiese-wird-nicht-verkauft/story/23867440>

<http://bazonline.ch/basel/region/Der-Centralpark-hatte-keine-Chance/story/30218787>

<http://www.bernerzeitung.ch/region/bern/Bern-sagt-Ja-zur-Huettendorfzone-/story/17377176>

<http://www.luzernerzeitung.ch/nachrichten/zentralschweiz/zug/Integrationsgesetz;art93,292162>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/Deutliches-Nein-zum-Auslaenderstimmrecht--/story/10363812>

<http://www.luzernerzeitung.ch/nachrichten/zentralschweiz/luzern/Die-Volksinitiative-Mundart-im-Kindergarten;art92,291984>

La région zurichoise innove avec la Conférence «Metropolitanraum Zürich»

<http://www.metropolitanraum-zuerich.ch/home.html>

<http://www.projetsmodeles.ch/>

<http://www.nzz.ch/aktuell/zuerich/uebersicht/der-metropolitankonferenz-droht-der-ausstieg-der-stadt-zuerich-1.18087695>

<http://www.nzz.ch/aktuell/zuerich/uebersicht/stadt-zuerich-bleibt-mitglied-der-metropolitankonferenz-1.18131205>

Logements: la main publique pour corriger un marché déficient

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/02.html>

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomID=2734>

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/01/new/nip_detail.html?gnpID=2013-447

<http://www.ge.ch/logement/nouvelle-politique/qu-est-ce.asp>

<http://www.vd.ch/actualite/articles/plan-directeur-cantonal-vers-la-3e-adaptation/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24216>

Bilatérales: marché de dupes?

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media/single.html?id=49450>

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/dfa/head/speech/single.html?id=50060>

La coopération contre le capitalisme

<http://www.alternatives-economiques.fr/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21903>

http://www.alternatives-economiques.fr/la-cooperation-contre-le-capitalisme_fr_pub_1195_liv.html

<http://www.nzz.ch/meinung/debatte/genossenschaften-als-kulturgut-1.17585903>

<http://www.nzz.ch/aktuell/wirtschaft/wirtschaftsnachrichten/genossenschaft--eine-unverwuestliche-unternehmensform-1.18084320>